

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VÉZÉNOBRES
N° DEL 030 348 19A0029

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE DE LA SÉANCE
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION		
19	19	16	05/04/2019	11/04/2019
Séance du jeudi 11 avril 2019 L'an deux mil dix neuf et le jeudi 11 avril à 20:00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion de la Mairie de Vézénobres. Sous la présidence de : M. OMBRAS Sébastien, Maire de Vézénobres. Mme LANOIR Marie-Laure a été élue secrétaire de séance.				
Présents :	PIGNET T., OMBRAS S., DELEUZE B., BOURRIE D., LECOINTRE J-P., LE BOEDEC M., ELZIERE J-P., PARISOT A.			
Présentes :	ALLEMAND L., BERENGER C., GLAD G., BRES V., LANOIR M-L., GAROSSINO A.			
Absent(e)s excusé(e)s :	Mme WERKEYN M. donne pouvoir à M. DELEUZE B. M. MARIE C. donne pouvoir à M. ELZIERE J-P Mme PRECIGOUT K. M. WATROBA P., M. ANDRES L.			
OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	URBANISME PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR LES EMPLACEMENTS RESERVES DU CHEMIN DE BERCAUDE			

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du précédent conseil municipal une délibération lançant une procédure d'expropriation de parcelles pour l'élargissement du chemin de Bercaude et l'aménagement d'un parking.

Une erreur de saisie sur les références cadastrales inscrites sur la délibération nécessite une correction.

Cette délibération annulera et remplacera la délibération n° DEL03034818A0040 du 26/09/2019.

Les parcelles AW n°20, AW n°21 et AW n°22 sont concernées par ce projet.

Monsieur le Maire présente aux membres présents le plan annexé ci-dessous et propose de prendre à nouveau contact avec chacun des propriétaires concernés.

En cas de non entente à l'amiable entre la commune et les différents propriétaires concernés par ce projet, Monsieur le Maire propose aux membres de lancer une procédure d'expropriation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE

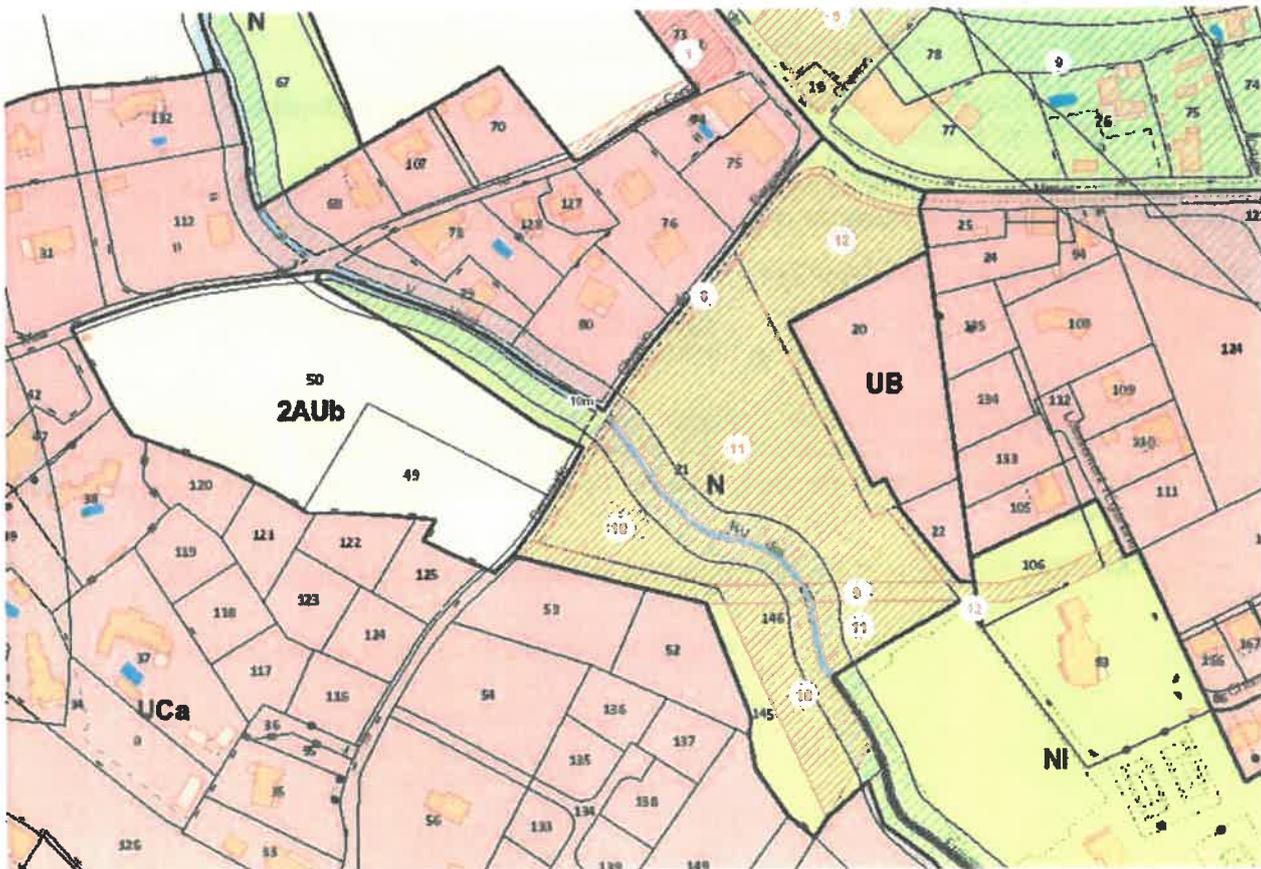
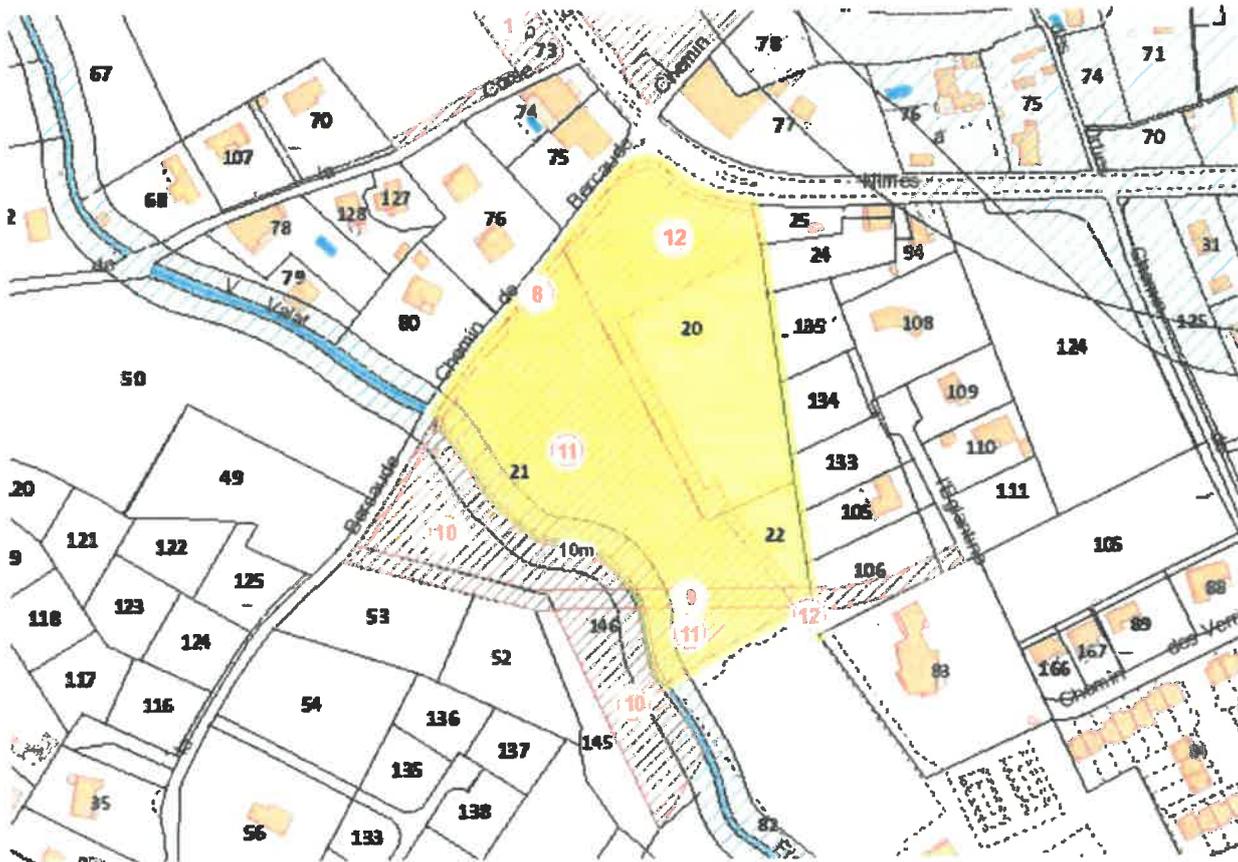
(POUR : 16, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

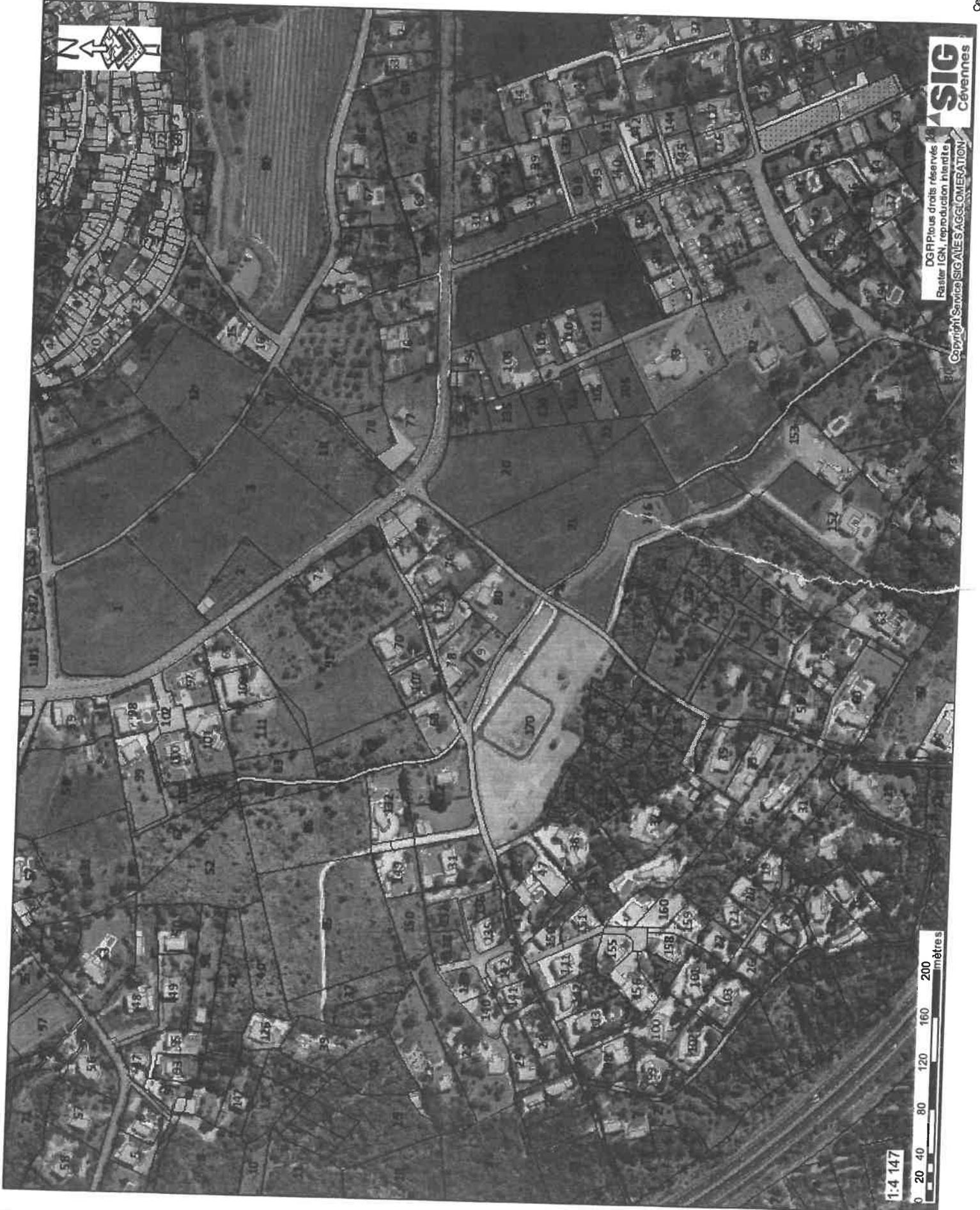
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager une procédure d'expropriation pour les parcelles AW n°20, AW n°21 et AW n°22 concernées par les aménagements de circulation routière et piétonne dans ce quartier et par la gestion des eaux pluviales, en cas de non entente avec chacun des propriétaires concernés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour extrait conforme
Le Maire de Vézénobres







SIG
Cévennes

DGFP Plus droits réservés
Raster IGN, reproduction interdite
Copyright Service SIG ALES AGGLOMERATION

1:4 147



